



Pandémie Covid-19:

Guideline concernant les clients santé mentale et psychiatrie



Pandémie: Santé Mentale et Psychiatrie

Comportements à risques accrus chez cette clientèle:

- Isolement total, repli sur soi, arrêt de prise de traitement, refus de soins ou de contact, etc.

Cette recommandation vise à:

- Aider à détecter les signes d'une souffrance accrue, y remédier, les prévenir
- Aider les professionnels auprès de cette clientèle
- Maintenir le lien à domicile



Organisation spécifique pandémie renforcée basée sur le projet AP-Psy avec les référents, infirmiers en santé mentale et psychiatrie (ISMP) et ISC

Pourquoi interpeller les ISMP:

- Conseil d'expert, orientation
- Lien entre l'équipe et les professionnels du CAPPI, le réseau de la psychiatrie, etc.

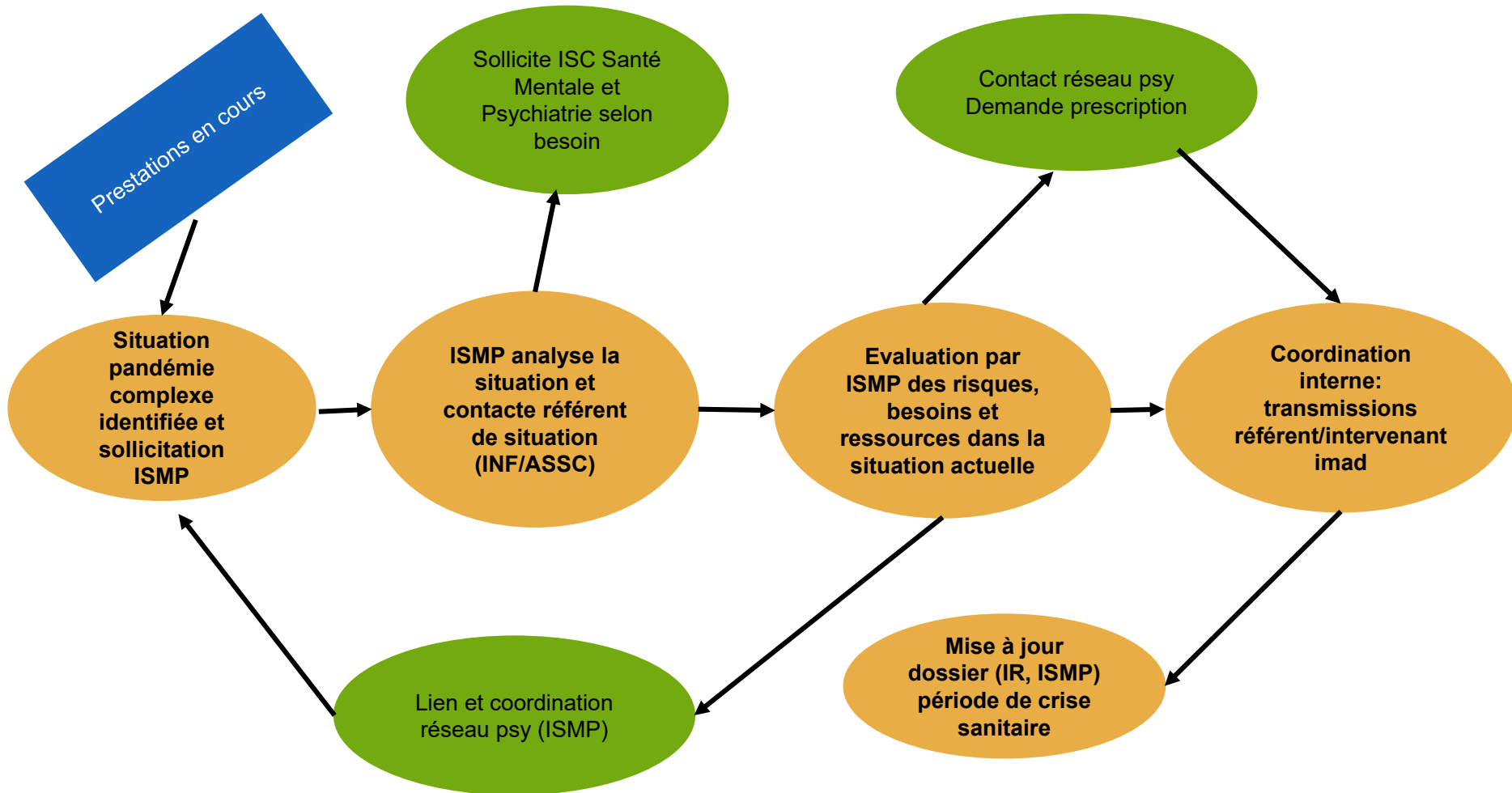
Quand interpeller les ISMP:

- Les difficultés sont clairement en lien avec la crise sanitaire
- Les consignes et moyens préconisés dans la recommandation ont été essayés.
- Les actions proposées comme alternatives aux soins sont sans effet

Les ISMPs: Franck Mauduit et Nathalie Jeanneret

022 420 22 72 (8h-16h30 Lu-Ve)

Interactions ISMP



Les troubles cognitifs sont exclus

Le pilote AP-PSY reste dans les limites définies et ne concerne que 874, 869, 870

Ce soutien ne remplace ni ne se substitue à la « conduite à tenir en cas d'urgence » qui est à suivre (client agité / violent / propos suicidaire)